



Demande de prix MOR180601T-10168

**Marché de fournitures relatif à l'acquisition
d'équipements au profit des établissements socio-
éducatifs au niveau de la Province de Taroudant -
Equipement de loisir pour enfants**

Projet : DEPOMI

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 03
février 2025**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de fournitures relatif à l'acquisition d'équipements au profit des établissements socio-éducatifs au niveau de la Province de Taroudant - Equipement de loisir pour enfants.	
REFERENCES ENABEL	MOR180601T-10168

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Loubna Zerouali
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be
Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 03 février 2025.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 0666/94 15 62 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée (fournie en annexe) ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce ou une attestation d'inscription au registre des auto-entrepreneurs par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion (fournie en annexe) ;• Déclaration d'intégrité (fournie en annexe) ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé (fourni en annexe) ;• Fiche signalétique financière (fournie en annexe) ;• Une fiche technique des articles demandés avec leurs spécifications techniques.
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX :	Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

	<p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <p>1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;</p> <p>2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;</p> <p>3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;</p> <p>4° le montage et la mise en service ;</p> <p>5° la formation nécessaire à l'usage ;</p> <p>6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs ;</p> <p>7° les droits de douane et d'accise ;</p> <p>8° Les frais de livraison ;</p> <p>9° Les frais d'installation.</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Mohamed HAMOUCH
FONCTION :	Project Officer Territorial Concertation et Exécution Régionale
E-MAIL :	mohamed.hamouch@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu de livraison	Le matériel sera livré dans la province de Taroudant, comme détaillé dans le point 4 des Tdrs ci-dessous.
Durée/ Période d'exécution	<p>La durée du marché est de trois mois à compter du jour suivant le courrier de notification.</p> <p>Le délai de livraison est de maximum 30 jours calendrier.</p> <p>Le délai de livraison démarre à partir de la réception du courrier de conclusion transmis à l'adjudicataire.</p>

4 Termes de références

1. Contexte

Action spécifique post-séisme

Enabel, l'Agence belge de développement, a lancé, en mars 2024, la mise en œuvre d'une action spécifique post-séisme au niveau de la région Souss-Massa (province de Taroudant). Cette action constitue la continuité du projet de « Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional-DEPOMI », mis en œuvre depuis 2020 au niveau de trois régions, dont celle de Souss-Massa. DEPOMI est financé par l'Union européenne et exécuté par Enabel en partenariat avec le Département des Marocains Résidant à l'Étranger, relevant du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, la Wilaya et le Conseil de la Région de Souss-Massa. Il propose de renforcer la gouvernance et la territorialisation des politiques migratoires au niveau régional.

A la suite du séisme du 8 septembre 2023 et en concertation avec le Département des Marocains Résidant à l'Étranger, la Wilaya et le Conseil de la Région Souss-Massa, ainsi que l'Union européenne, DEPOMI continuera jusqu'à fin avril 2025, au niveau de la région Souss-Massa, sous forme d'une action spécifique, afin de répondre aux besoins de certaines collectivités territoriales touchées par le séisme au niveau de la province de Taroudant.

L'action post-séisme contribuera à l'effort public de développement dans les zones touchées par le séisme via des projets concrets à destination des populations sinistrées. Ses trois axes sont : (i) La gouvernance locale et la cohésion sociale sont renforcées via l'accompagnement des acteurs locaux pour l'adaptation des services et la prise en charge des personnes déplacées internes touchées par le séisme ainsi que les communautés hôtes ; (ii) Des actions d'appui à la réinsertion socio-économique et à l'accès aux droits et aux services des personnes touchées par le séisme et des personnes en mobilité sont mises en œuvre ; (iii) La diaspora et ses acteurs sont mobilisés autour de projets de développement dans les communes touchées par le séisme dans la région de Souss-Massa (province de Taroudant).

Atelier de lancement de l'action post-séisme et orientations des acteurs sur les axes des projets collectifs

Le jeudi 28 mars 2024, l'atelier de lancement de l'action post-séisme a eu lieu au niveau de la province de Taroudant. En présence des autorités de la province ainsi que d'une dizaine de services déconcentrés de l'Etat concernés par l'action post-séisme, cet atelier a permis de sélectionner les secteurs d'activités prioritaires dans lesquels l'action post-séisme pourrait intervenir dans le cadre des projets collectifs communautaires.

Dans ce sens, l'atelier de lancement a proposé, entre autres, d'intervenir dans le secteur de l'appui aux établissements socio-éducatifs pour améliorer la qualité des services offerts aux populations locales. Plus précisément, il a été suggéré de renforcer les foyers féminins, les centres d'éducation et de formation, ainsi que les garderies d'enfants dans les communes rurales sinistrées de la province de Taroudant.

Suite à cet atelier, des réunions bilatérales avec les services déconcentrés concernés par ce secteur ainsi que des visites de terrain ont permis de dresser une liste de quatre établissements à équiper en priorité.

Cette prestation s'inscrit dans ce cadre. Elle vise à équiper et/ou renouveler l'équipement des infrastructures sociales et éducatives dans les communes rurales sinistrées de la province de Taroudant.

2. Objet et résultats attendus

Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en l'acquisition d'équipements au profit des établissements socio-éducatifs au niveau de la Province de Taroudant, conformément aux conditions du présent demande de prix.

Ce marché consiste à la fourniture et livraison des équipements nécessaires aux garderies d'enfants dans la province de Taroudant. Ces équipements visent à améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des bénéficiaires des trois centres cités dans le point 2.4 en lui offrant un cadre favorable pour leur développement personnel et professionnel.

Résultats attendus :

- Les établissements socio-éducatifs sont équipés de manière adéquate pour répondre aux besoins des bénéficiaires ;
- Les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants sont améliorées.

3. Postes et caractéristiques techniques :

Postes	Désignation	Spécificités techniques
1	Balançoire à bascule intérieur en plastique dur	Balance à bascule pour enfants en plastique dur à deux places avec des poignées robustes ; Dimension : 54 cm x 165 cm x 47 cm ; Montage et installation sur site.
2	Balançoire à bascule extérieur pour enfants	Balançoire à bascule rotative dimension : 200 cm x 88 cm x 70 cm ; Montage et installation sur site.
3	Balançoire Bébé 3 en 1	Balançoire solide et durable pour les enfants de 12 mois et plus ; Dimensions : 108 cm X 19.5 cm X 43 cm ; Age : A partir de 12 mois ; Montage et installation sur site.
4	Cheval à bascule en plastique pour les enfants à partir de 3 ans	Cheval à bascule avec musique, pour les enfants de 3 ans et plus ; La capacité de charge est de 35 KG.
5	Imagier Montessori (de 1 à 5 ans)	Ensemble de plus de 250 images plastifiées, réparties en 24 catégories différentes et de bonne qualité.
6	Jeu d'encastrement des formes géométriques	Jouet d'encastrement en bois avec des formes géométriques.
7	Maisonnette en plastique dur anti-UV- avec toboggan	Une cabane de 92 cm x 110 cm x 109 cm, pour avoir suffisamment d'espace pour plusieurs enfants. Il devra convenir aux enfants à partir de 2 ans ; ANTI UV avec toboggan pliable pour enfant 110 cm plastique anti UV ; Montage et installation sur site
8	Piscine gonflable pour enfants avec siège arrière	Piscine Gonflable Rectangulaire, Bleu 305cm x 183cm x 56cm.
9	Portique en bois - 2 balançoires	Portique en bois de 2 balançoires dimension : H 234cm, L 270cm Montage et installation sur site

10	Tapis Puzzle Réversible 2,5cm Bleu/Rouge	Tapis tatami en mousse 2,5cm deux faces bleu et rouge 1m X 1m ; Pose et installation sur site
11	Toboggan à Eau en Plastique Anti UV	Toboggan pliable pour enfant 110 cm ; Montage et installation sur site
12	Trampoline intérieur avec filet de protection	Tapis de saut : PP - résistant aux UV et imperméable ; Filet de sécurité : maille tissée en PE — résistant aux UV, anti-décoloration et anti-déchirure ; Cadre /Tubes de Jambe en Acier—- antirouille, anticorrosion et plus stable ; Diamètre du tapis de saut : 140cm ; Charge maximale de 150 kg ; Montage et installation sur site.
13	Gazon artificiel	Gazon artificiel vert naturel ; Pose et installation sur site.
14	Trampoline Extérieur	Trampoline avec filet va permettre aux enfants de jouer à l'extérieur et de se dépenser. Un coussin épais déhoussable recouvre l'intégralité des ressorts et le trampoline est entouré d'un filet à mailles serrées avec fermeture ZIP et clips ; Dimension : D 242cm x H 154cm ; Montage et installation sur site.
15	Tricycle enfants en plastique	Tricycle de différentes couleurs en plastique et métal, léger avec pédales et un siège confortable.
16	Tunnel chenille multicolore	Chenille et tunnel d'activité Plastique anti UV multicolore dimension 183 cm x 102 cm x 104 cm ; Montage et installation sur site.

4. Lieu où les fournitures doivent être livrées

La destination et le lieu d'exécution du présent marché sont les locaux de trois (3) établissements socio-éducatifs au niveau de la Province de Taroudant répartis comme suit :

Etablissement	Commune territoriale
Centre d'Education et de Formation Taliouine	Taliouine (Centre)
Foyer Féminin et Garderie d'enfants Aoulouz	Aoulouz (Centre)
Foyer Féminin et Garderie d'enfants Tafingoult	Tafingoult (Centre)

5 Conditions d'exécution

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le fournisseur est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du fournisseur et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les Fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

Les fournitures doivent être livrées dans un délai à exprimer en jours calendrier que le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre. Ce délai commence à courir à partir du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Vu que le délai d'exécution est un critère d'attribution, le fait de ne pas mentionner ce délai aura pour conséquence l'irrégularité substantielle de l'offre. Tous les jours sont indistinctement comptés dans le délai.

Tout dépassement du délai de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire livrer le matériel par un autre fournisseur.

Le surcoût éventuel est à charge du fournisseur défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au fournisseur défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des fournitures

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception dans les locaux indiqués dans le lieu de livraison.

Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Réception

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

A l'expiration de ce délai, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

mohamed.hamouch@enabel.be et zakaria.khatla@enabel.be

Seules les fournitures exécutées et livrées de manière correcte pourront être facturées.

La facture doit être libellée en **Dirhams**.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des fournitures.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception du matériel.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord entre Enabel et l'adjudicataire après la conclusion du marché.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le fournisseur a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

5.11 Obligation de confidentialité

Le fournisseur et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le fournisseur prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du fournisseur de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le fournisseur et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf\(enabel.be\)](#)), le fournisseur et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'appropriier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un fournisseur visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîné le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au fournisseur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le fournisseur, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le fournisseur peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES			
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.			
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)		
	NUMÉRO DE TVA		
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT		
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE		

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

OUI	NON	PAYS
DATE	SIGNATURE	

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MOR180601T-10168, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams et hors TVA :

Postes	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
1	Balançoire à bascule intérieur en plastique dur	U	6		
2	Balançoire à bascule extérieur pour enfants	U	1		
3	Balançoire Bébé 3 en 1	U	6		
4	Cheval à bascule en plastique pour les enfants à partir de 3 ans	U	12		
5	Imagier Montessori (de 1 à 5 ans)	U	15		
6	Jeu d'encastrement des formes géométriques	U	48		
7	Maisonnette en plastique dur anti-UV- avec toboggan	U	6		
8	Piscine gonflable pour enfants avec siège arrière	U	3		
9	Portique en bois - 2 balançoires	U	1		
10	Tapis Puzzle Réversible 2,5cm Bleu/Rouge	U	105		
11	Toboggan à Eau en Plastique Anti UV	U	1		
12	Trampoline intérieur avec filet de protection	U	3		
13	Gazon artificiel	m ²	200		
14	Trampoline Extérieur	U	1		
15	Tricycle enfants en plastique	U	18		
16	Tunnel chenille multicolore	U	6		
Montant total HT					
Taux et montant de la TVA					
Montant Total TTC					

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné

lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE		
INTITULE (1)		
ADRESSE		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
CONTACT		
TELEPHONE		TELEFAX
E - MAIL		
BANQUE (2)		
NOM DE LA BANQUE		
ADRESSE (DE L'AGENCE)		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
NUMERO DE COMPTE		
IBAN (3)		
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION
REMARQUES:		

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.